

REGLEMENT

Biennale COULEUR & FORME

23 au 31 MARS 2024

Salle Georges Brassens - 100 rue Jules Rein - 78600 - Le Mesnil-le- Roi



- * **INSCRIPTION AVANT LE : SAMEDI 1er MARS 2024.**
(aucune inscription ne sera acceptée au delà de cette date.)
- * **Accrochage** : 40 € pour les Artistes non adhérents.
20 € pour les Adhérents du Club.
- * **Vente** : Toute oeuvre est disponible à la vente. Un don de 15% est retenu par l'Association.
- * **Assurance** : Le Club Artistique souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée du Salon mais décline toute responsabilité pour risque de vol, incendie, avaries ou cas de force majeure. L'Artiste peut contracter une assurance personnelle s'il le désire.
- * **Aucun remboursement** ne sera effectué pour tout Artiste ne se présentant pas au dépôt des oeuvres du mardi 19 mars.
- * **Permanences** : Les Artistes devront assurer une présence selon le planning présenté lors du dépôt des oeuvres.

A - OEUVRES MURALES et PRESENTATION DIPTYQUES OU TRIPTYQUES:

Présentation exclusive pour l'exposition :

- * 2 tableaux (diptyque) ou 3 tableaux (triptyque) formant une unité picturale dans leur composition, leur traitement et leur harmonie de couleur.
- * Ils s'alimentent visuellement l'un l'autre dans un but esthétique ou documentaire.
- * Leur séparation restera expliquée (ex : pas de tableau divisé en deux) et les éléments peuvent se vendre séparément.
- * Chaque ensemble peut être constitué d'éléments alignés horizontalement (hauteurs identiques) ou verticalement (largeurs identiques).
- * S'ils sont encadrés, les diptyques et triptyques doivent être présentés sous 2 ou 3 cadres similaires.
- * Le format maximal du diptyque ou triptyque : 2m30 horizontalement 1m40 verticalement.



B - SCULPTURES :

Sélection de 1 à 3 oeuvres sur photos prises sous plusieurs angles avec descriptif de sa matière et ses dimensions.

Les sculpteurs fourniront les socles adaptés noirs ou blancs, sobres et stables.

DEPÔT DES OEUVRES :

- ✱ **MURALES :** Mardi 19 mars de 10h à 16h.
Salle du BAS Centre Georges Brassens.
- ✱ **SCULPTURALES :** Jeudi 21 Mars 2024 de 13h30 à 17h
GRANDE Salle Centre Georges Brassens.

JURY :

Toutes les oeuvres sont soumises au Jury composé de peintres reconnus, extérieurs au Club Artistique du Mesnil. Ils officient séparément afin d'éviter toute influence par l'un d'entre eux.

Le Jury rendra sa décision sans avoir à la justifier et sans appel.

Sa décision vous sera communiquée par courriel le Mercredi 20 Mars 2024.

- PRIX** remis lors du VERNISSAGE :
- 1 - Mesnil-le-Roi
 - 2 - Club Artistique
 - 3 - Maisons-Laffitte
 - 4 - Sculpture

PRIX du PUBLIC remis le Dimanche 31 mars à 17h.

RETRAIT DES OEUVRES :

Le Dimanche 31 Mars à partir de 18h impérativement. Pour tout retard, il sera demandé 15 € par jour, de frais de garde et de manutention.

Les refusés seront à retirer pendant le salon, lors des permanences.

DATES A RETENIR

LIMITE INSCRIPTION :	Samedi 1er Mars 2024.
DEPÔT DES OEUVRES :	Mardi 19 Mars 2024 - 10h à 16h.
DEPÔT DES SCULPTURES :	Jeudi 21 Mars 2024 - 13h30 à 17h.
VERNISSAGE :	Samedi 23 Mars 2024 - 11h.
RETRAIT DES OEUVRES : ...	Dimanche 31 Mars 2024 à 18h.

CONTACT : clubartmesnilleroi@gmail.com - www.clubartistiquedumesnil.fr

ASSOCIATION LOI 1901 – JEP 78 779

Club Artistique – Centre André Malraux – 10, rue des Grands Champs – 78600 Le Mesnil-le-Roi

clubartmesnilleroi@gmail.com - www.clubartistiquedumesnil.fr